

Décret portant suspension de la perception du droit d'importation applicable aux ovins domestiques

Décret n° 2-24-962 du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024) portant suspension de la perception du droit d'importation applicable aux ovins domestiques¹

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'article 4 paragraphe I de la loi de finances n° 25-00 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2000, promulguée par le dahir n° 1-00-241 du 25 rabii I 1421 (28 juin 2000) portant fixation du tarif des droits d'importation, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le code des douanes et des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 5 ;

Vu la loi de finances n° 55-23 pour l'année budgétaire 2024, promulguée par le dahir n° 1-23-91 du 30 joumada I 1445 (14 décembre 2023), notamment son article 2 (I);

Après délibération en Conseil du gouvernement, réuni le 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Par dérogation aux dispositions du paragraphe I de l'article 4 de la loi de finances n° 25-00 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2000 susvisé, la perception du droit d'importation applicable aux ovins domestiques relevant de la position tarifaire n° 0104.10.90.10 du tarif des droits d'importation, est suspendue jusqu'au 31 décembre 2024.

1 - Bulletin Officiel N° 7344 bis du 15 rabii II 1446 (19-10-2024), p 2565.

ARTICLE 2

La suspension de la perception du droit d'importation, prévue à l'article premier ci-dessus, est appliquée dans la limite d'un contingent de cent mille (100.000) têtes d'ovins domestiques.

ARTICLE 3

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,

FOUZI LEKJAA.